

2023/.....

AFFICHÉ
LE 16.02.2023.

Parafé

DELIBERATION N°346

OBJET : CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2023 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne ;

Vu la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée ;

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité/établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'approuver la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne ;

HABILITE Monsieur le maire ou l'Adjointe au maire déléguée à la gestion des Ressources Humaines, à signer ledit document cadre et ses avenants éventuels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	20
Absents :	15*
Pouvoirs :	11
Votants :	32
Convoqués le : 31 janvier 2023	
*Dont 2 élus arrivés en cours de séance	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le 8 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAIK, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA (démissionnaire).

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Ziain TADJINE
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Indira GOKOUL	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Virginie NOTTOLA	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Béatrice LAINÉ
Monsieur Sylvain MONTAUSIER	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Il est à noter de la démission de Monsieur Jean-Jacques TSANGA, réceptionnée ce jour par les services municipaux.

* Il est à noter que Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales)

* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant le vote de la délibération n°2 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2022 – budget principal).